

## L'AUTORISATION ABONNEMENT DE PÊCHE AU LAC DU DER

**DATE :**

NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL		VILLE

### AUTORISATIONS DE PÊCHE À L'ANNÉE EN BARQUE OU AU BORD UNIQUEMENT

L'abonnement permet d'obtenir une autorisation valable 12 MOIS.

Ainsi l'autorisation souscrite courant mars 2010 est valable jusqu'au 28 février 2011, celle souscrite en avril 2009 est valable jusqu'au 31 mars 2011, etc.. (pas de jour à jour, mais mois en cours jusqu'à la fin du douzième mois suivant).

La gestion rigoureuse de ce genre d'opération implique 0,50 euro par mois de frais de gestion, Le prix de l'autorisation sera donc augmenté de 6 euros.

Date de souscription	Date d'échéance

### PAIEMENT DE L'AUTORISATION ABONNEMENT À TEMPERAMENT.

Il est possible de régler l'abonnement à tempérament dans le même principe déjà prévu (voir paiement de l'autorisation en plusieurs fois). Dans ce cas, le premier chèque est augmenté des frais de gestion ci-dessus :

- pour l'autorisation année barque, un chèque de 28 euros plus 4 chèques de 14,50 euros,
- pour l'autorisation année bord, un chèque de 24 euros plus 2 chèques de 14,50 euros.

L'opération ne se pratique qu'à la Maison des pêcheurs ou par courrier.

(Joindre la fiche de paiement en plusieurs fois).

- **Par courrier, ajoutez un timbre poste (pour moins de 20 gr) pour le retour.**